

des bases de classe, c'est-à-dire sur la base prolétarienne, ils l'émasculeront substantiellement en posant le problème du gouvernement antifasciste. Nous ajouterons encore que les partisans de la dissolution du prolétariat dans le marais de l'antifascisme, sont, évidemment ceux-là mêmes qui empêchent la constitution d'un front de classe du prolétariat, pour ses batailles revendicatives.

Les derniers mois, en France, ont bien connu une efflorescence extraordinaire de programmes, de plans, d'organismes antifascistes, mais cela n'a nullement empêché Doumergue d'aboutir à une réduction massive des traitements, des pensions, signal pour les diminutions de salaires que le capitalisme français a bien l'intention de généraliser. Si la centième partie de l'activité déployée autour de l'antifascisme avait été dirigée vers la constitution d'un front solide de la classe ouvrière pour le déclenchement d'une grève générale pour la défense des revendications immédiates, il est absolument certain que, d'une part, les menaces répressives n'auraient pas suivi leur cours, et que, d'autre part, le prolétariat, une fois regroupé pour ses intérêts de classe, aurait repris confiance en lui-même, opérant ainsi une modification de la situation d'où serait surgi, à nouveau, le problème du pouvoir, dans la seule forme où il peut se poser pour la classe ouvrière : la dictature du prolétariat.

De toutes ces considérations élémentaires, il découle que l'antifascisme, pour être justifié, devrait procéder de l'existence d'une classe antifasciste : la politique antifasciste devrait découler d'un programme inhérent à cette classe. Qu'il ne soit pas possible d'arriver à de telles conclusions, cela ne résulte pas seulement des plus simples formulations du marxisme, mais aussi des éléments tirés de la situation actuelle en France. En effet, le problème se pose immédiatement des limites à assigner à l'antifascisme. A qui devrait-il se limiter à sa droite ? A Doumergue, qui est là pour défendre la République, à Herriot qui participe à la « trêve » pour préserver la France du fascisme, à Marquet qui prétend représenter « l'œil du socialisme » dans l'Union Nationale, aux Jeunes Turcs du parti radical, simplement aux socialistes, ou enfin, même, avec le diable, pourvu que l'enfer soit pavé d'antifascisme ? Une position concrète du problème prouve que la formule de l'antifascisme ne sert que les intérêts de la confusion et prépare la déroute certaine de la classe ouvrière.

Au lieu de procéder à des modifications substantielles des revendications de la classe ouvrière, le devoir impérieux des communistes consiste à déterminer le rassemblement de la classe ouvrière autour de ses revendications de classe et au sein de ses organismes de classe : les syndicats. Pour ce qui concerne la C.G.T. (la C.G.T. U. ayant perdu tout caractère syndical pour ne devenir que l'appendice du centrisme), nous assistons — et cela est un autre fait caractéristique de la désagrégation de la classe prolétarienne — à un processus de modification fondamentale qui en fait un autre parti politique, se donnant pour but, et sur la base du programme des Etats généraux, d'une modification de la structure de la société sur des bases inter-classes. On voit donc qu'à la faveur de toute l'idéologie de l'antifascisme disparaît le syndicat, l'organe même qui pourrait regrouper le prolétariat dans la situation actuelle où seules les revendications immédiates sont susceptibles de reconstruire l'unité des luttes de la classe ouvrière. Nous dirons également, pour terminer, que la nécessité de s'appuyer sur les organisations syndicales résulte d'une donnée historique qui ne peut pas être écartée en considération de la faible influence des syndicats en France. En effet, nous ne nous basons pas sur la notion formelle du syndicat, mais sur la considération fondamentale que — ainsi que nous l'avons déjà dit — le problème du pouvoir ne se posant pas, il faut choisir des objectifs plus limités, mais toujours de classe pour la lutte contre le capitalisme. Et l'antifascisme détermine des conditions où la classe ouvrière non seulement va être noyée pour ce qui est de ses moindres revendications économiques et politiques, mais où elle verra aussi toutes ses possibilités de lutte révolutionnaire compromises et se trouvera exposée à devenir la proie du précipice des contrastes du capitalisme : de la guerre, avant de retrouver la possibilité de livrer la bataille révolutionnaire pour l'instauration de la société de demain.

LA GRÈVE DE VERVIERS

Depuis plus de quatre années, le prolétariat belge, marchant de défaite en défaite, a vu ses conditions d'existence avilies dans des proportions effrayantes. Dans l'industrie charbonnière, selon des estimations modérées — puisqu'elles émanent des dirigeants réformistes de la Centrale des Mineurs — les diminutions de salaires successives appliquées atteindraient 40 p.c. des taux de 1930. En métallurgie, les diminutions atteignent 30 p.c. Dans l'industrie du textile, elles les dépassent. Dans le bâtiment, elles sont quelque peu inférieures à ce chiffre. Mais ces chiffres sont loin de donner une image exacte de l'abaissement du niveau de vie que l'ouvrier belge s'est vu imposé. D'abord, les chiffres publiés dans les statistiques gouvernementales ou syndicales ne concernent, le plus souvent, que les diminutions officiellement enregistrées. Bien souvent, les ouvriers ont dû accepter de l'embauche en dessous des taux contractuels. On enregistre au chômage complet près de 15 p.c. des travailleurs et près de 25 p.c. de chômeurs partiels. Dès lors, on peut se faire une idée de l'abaissement brutal du standard de vie des ouvriers.

La grande grève des ouvriers du textile de Verviers, qui englobe plus de 16,000 ouvriers et ouvrières, n'a pas pour cause principale une menace patronale de diminution des salaires. Mais, comme on le pense bien, c'est à cela que, nécessairement, devrait aboutir une défaite des grévistes, qui luttent depuis le 22 février avec un courage et une unanimité qui forcent l'admiration. Par ces temps de nationalisme économique, où les diverses puissances capitalistes se livrent une guerre à coups de tarifs et de contingentements, dans le but de s'arracher, les unes aux autres, les débouchés, de plus en plus rares, nécessaires à leur exportation, c'est nécessairement par de nouveaux avilissements des salaires que se traduisent toutes les mesures de défense capitaliste. Et, dans cette lutte du capitalisme, il arrive un moment où, sous peine de rester stériles, les efforts doivent se concentrer vers la modification profonde des rapports entre patrons et ouvriers, rapports qui donnent de bons résultats à d'autres moments, mais qui, pour l'instant, sont devenus un obstacle aux visées patronales.

C'est le cas dans l'industrie textile de Verviers. C'est à cela que songeait l'« Etoile Belge », un des organes de combat du patronat belge, lorsqu'il affirmait, s'adressant au gouvernement, qu'il était temps de « réagir, de réagir avec vigueur contre... les menaces que fait courir à la collectivité le développement de la puissance syndicale ».

Il ne faut pas croire que les syndicats verviétois constituent une menace révolutionnaire quelconque. Il ne faut pas croire non plus que le patronat se méprend sur le compte de ce mouvement syndical et de ses dirigeants. Il sait, pour avoir collaboré avec eux pendant de longues années, que rien n'est plus étranger aux chefs syndicaux de Verviers comme d'ailleurs, que l'idée d'attenter au régime capitaliste et à ses représentants, mais... Il y a un mais. Le voici : Les ouvriers de Verviers ont conquis, de haute lutte, des conventions, des règlements, certains droits. En plus ils disposent, pour les faire respecter, d'organisations syndicales où la bureaucratisation n'a pas encore tué complètement l'esprit d'initiative des masses.

Les droits et les règlements favorables à l'ouvrier, qui sont actuellement remis en discussion, provoquent, de la part des patrons, la volonté d'introduire les réformes suivantes :

1° La réduction du personnel des équipes dans les filatures du peigné qui, en France, comptent un rattacheur en moins et, exceptionnellement, deux pour certains articles spéciaux ;

2° Au retordage, la possibilité de faire suivre au personnel un nombre plus élevé de broches ;

3° En filature cardée, la possibilité de proportionner le nombre des ouvriers à la difficulté technique que présente la matière à filer au lieu de s'en tenir à la règle immuable d'un homme pour 90 à 210 broches ;

4° Au tissage, la généralisation du travail à deux métiers, comme cela se pra-